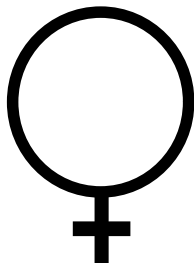


JOURNÉE NATIONALE DE COMMÉMORATION ET D'ACTION CONTRE LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES

Le 6 décembre 1999



Suggestions d'activités

Que faire pour souligner le 6 décembre ?

Établie en 1991 pour mettre en lumière la violence à l'endroit des femmes, la **Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes** coïncide avec l'anniversaire du massacre de l'École Polytechnique de Montréal au cours duquel 14 jeunes femmes ont tragiquement perdu la vie le **6 décembre 1989**.

Cette terrible tragédie a profondément touché l'ensemble des Canadiennes et des Canadiens.

Le **6 décembre** représente ainsi le moment de s'arrêter afin d'avoir une pensée pour ces 14 jeunes femmes et les membres de leur famille ainsi que pour toutes les Canadiennes qui vivent avec la violence au quotidien ou qui ont perdu la vie en raison de celle-ci.

Le 6 décembre 1999, Condition féminine Canada invite donc l'ensemble de la population à observer

une MINUTE DE SILENCE NATIONALE contre la violence faite aux femmes

à 14 h 15 (heure normale de l'Est),
15 h 15 (heure normale de l'Atlantique),
15 h 45 (heure normale de Terre-Neuve),
13 h 15 (heure normale du Centre),
12 h 15 (heure normale des Rocheuses)
et 11 h 15 (heure normale du Pacifique).

Afin que votre activité soit un succès, il faut s'assurer avant tout qu'elle soit adaptée à votre communauté ou votre organisme et qu'elle reflète ses intérêts et préoccupations. Vous pourriez organiser :

- ✓ Un kiosque d'information sur la violence faite aux femmes et distribuer des dépliants et des affiches pertinentes dont la série de feuillets d'information produite par Condition féminine Canada (CFC) pour la *Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes*.
- ✓ Une conférence, une table ronde, un dîner ou déjeuner-causerie sur la violence faite aux femmes. Les membres du panel pourraient être affiliés à un organisme de lutte contre les agressions sexuelles ou un centre d'hébergement pour femmes violentées, au service de police, au bureau de la Couronne, etc. Une femme ayant survécu à la violence pourrait également livrer un témoignage.
- ✓ Une soirée-spectacle ou une pièce de théâtre traitant du thème de la violence dont les profits seront versés à un organisme venant en aide aux femmes de votre localité.
- ✓ Une vigile ou une cérémonie silencieuse en commémoration des femmes ayant succombé à la violence.
- ✓ Une levée de fond pour un centre local d'aide et d'écoute ou à un refuge pour femmes violentées.

Vous pourriez également :

- ✓ Dans le cadre de cours, demander aux étudiantes et étudiants de faire un travail sur la violence faite aux femmes. Il pourrait s'agir d'une composition, d'un poème, d'un compte rendu de lecture, d'un exposé oral, d'un travail de recherche.
- ✓ Susciter une discussion sur les stéréotypes hommes-femmes et leurs impacts sur la violence.
- ✓ Exposer des livres et d'autres documents sur la violence faite aux femmes à la cafétéria de votre milieu de travail ou de l'école, à la bibliothèque municipale, etc.
- ✓ Parrainer un concours de photographie, de dessin, de sculpture, d'art dont le thème sera « **un monde sans peur, un monde sans violence** ».
- ✓ Projeter un film ou vidéo traitant du sujet, suivi d'une discussion. Il est toutefois préférable que la discussion soit animée par une personne-ressource telle psychologue, travailleuse sociale, intervenantes dans un organisme de femmes, etc.
- ✓ Susciter une discussion sur la gestion de l'agressivité et l'estime de soi au sein d'un groupe d'hommes.
- ✓ Faire des photocopies de la série de feuillets d'information de la *Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes* produite par CFC et les distribuer **gratuitement** à autant de personnes que possible.
- ✓ Visiter la section calendrier du site Web de CFC afin de connaître les activités se déroulant un peu partout au pays le 6 décembre. Le site offre également des liens à d'autres sites qui traitent de questions connexes tel le site du Centre national d'information sur la violence dans la famille (CNIVF) (www.hc-cf.gc.ca/nc-cn).

SUGGESTIONS VIDÉOS

L'**Office national du film du Canada (ONF)** et le **Centre national d'information sur la violence dans la famille (CNIVF)** de Santé Canada offrent des collections de vidéos portant sur la problématique de la violence faite aux femmes. La plupart des vidéos de l'ONF sont disponibles dans plusieurs bibliothèques publiques et de nombreux points de vente au pays.

Vous pouvez consulter la collection de l'Office national du film du Canada sur leur site Web au www.nfb.ca/F/4/5/ (français) et au www.nfb.ca/E/4/5/ (anglais). Vous pouvez commander directement les vidéos de l'ONF en composant sans frais 1-800-267-7710 ou le (514) 283-9000 (région de Montréal seulement).

Vous pouvez également consulter la collection du Centre national d'information sur la violence dans la famille sur leur site Web au www.hc-sc.gc.ca/nc-cn ou encore obtenir une copie du catalogue en téléphonant au 1-800-267-1291 ou au (613) 957-2938.

POUR OBTENIR PLUS D'INFORMATION

Condition féminine Canada (CFC)

350, rue Albert, 5^e étage

Ottawa (Ontario) K1A 1C3

Téléphone : (613) 995-7835; ATME : (613) 996-1322; Télécopieur : (613) 943-2386

Site Web : www.swc-cfc.gc.ca